



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 23

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET		M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Pôle AutoBourgogne - Demande de subvention 2011

Créé en 2000, le Pôle Automobile Bourgogne « AutoBourgogne » a permis de regrouper les entreprises de la filière automobile en Bourgogne.

Constitué en association en 2003, ce pôle régional recense aujourd'hui 120 entreprises, dont 70 d'entre elles représentent 95 % de l'activité. Sont concernés les secteurs industriels suivants : métallurgie, fonderie, mécanique, plasturgie, électrique/électronique. Cette filière représente plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 13 000 emplois.

Depuis 2009, AutoBourgogne est le représentant de la Plate-forme de la Filière Automobile (PFA) en Bourgogne, mise en place par l'Etat suite aux Etats généraux de l'Automobile de janvier 2009, organisés dans le contexte de crise grave qui frappe la filière. C'est une plate-forme de concertations et d'échanges entre tous les acteurs de la filière automobile, dont la mission est d'oeuvrer au redéveloppement de la filière automobile en France.

En 2010, le Conseil régional de Bourgogne et la DIRECCTE, en accord avec le Grand Dijon et l'agence Dijon Développement, ont demandé à AutoBourgogne de développer une nouvelle stratégie de promotion et de développement, prenant en compte, non seulement le territoire de l'agglomération, mais aussi la région Bourgogne.

Au bilan de l'année 2010, l'association cite les points suivants :

- contribution à l'émergence de deux des quatre « grappes d'entreprises », labellisées par la DATAR : « AgroComposites Entreprises » à Dijon et « Pôle de la Performance » à Magny-Cours ;
- rapprochement avec les pôles de compétitivité « Véhicules du Futur » et « Lyon Urban Trucks and Bus » ;
- animation de la mission confiée par la PFA, Plate-forme de la Filière Automobile, avec notamment un travail de rapprochement avec le réseau des Agences Régionales de l'Industrie Automobile.

En 2010, dans le cadre de ce redéploiement et de la mise en place de cette nouvelle dynamique, le Grand Dijon a attribué à AutoBourgogne une subvention de fonctionnement de 70 000 €.

Par courrier du 29 mars 2011, Thierry CHEVRIER, Président, avait sollicité une subvention de 50 000 €, afin de poursuivre en 2011 son activité d'accompagnement et de consolidation des fournisseurs de l'industrie automobile dans l'agglomération dijonnaise, premier bassin d'emploi de cette industrie en Bourgogne (conformément au plan de financement prévisionnel ci-joint).

Considérant que :

- l'importance de la filière automobile de l'agglomération dijonnaise : 2 000 salariés (15 % des emplois des entreprises regroupées en sein de ce pôle), employés chez 4 sous-traitants nationaux (1 700 emplois) et dans les 6 PME locales (300 emplois) ;
- la persistance des difficultés de cette filière confrontée à de nombreux défis, comme l'amélioration de la productivité, l'évolution des métiers et des compétences ;
- la demande faite à AutoBourgogne de rechercher d'autres sources de financement (régionaux, Etat, fonds privés avec l'augmentation du nombre d'entreprises adhérentes), du fait de son redéploiement régional,

il est proposé de continuer à soutenir encore pendant deux années AutoBourgogne et de lui attribuer 35 000 € pour 2011, puis 20 000 € pour 2012.

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à AutoBourgogne, une subvention globale de 55.000 € pour les exercices 2011 - 2012, au titre du renforcement du Pôle « AutoBourgogne » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre AutoBourgogne et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des exercices concernés.

Pôle Automobile Bourgogne

« AutoBourgogne »

CONVENTION

Entre les soussignés

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « le Grand Dijon »,
représentée par son Président, François Rebsamen,
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du déposée à la
Préfecture de Côte d'Or le

d'une part,

et

L'Association « AutoBourgogne », 40 avenue du Drapeau – BP 17521 – 21075 DIJON
CEDEX, ci-après dénommée «AutoBourgogne »,
représentée par son Président,

d'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Créé en 2000, le Pôle Automobile Bourgogne « AutoBourgogne » a permis de regrouper les entreprises de la filière automobile en Bourgogne.

Constitué en association en 2003, ce pôle régional recense aujourd'hui 120 entreprises, dont 70 d'entre elles représentent 95 % de l'activité. Sont concernés les secteurs industriels suivants : métallurgie, fonderie, mécanique, plasturgie, électrique/électronique. Cette filière représente plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 13.000 emplois.

Depuis 2009, AutoBourgogne est le représentant de la Plate-forme de la Filière Automobile (PFA) en Bourgogne, mise en place par l'Etat suite aux Etats généraux de l'Automobile de janvier 2009, organisés dans le contexte de crise grave qui frappe la filière. C'est une plate-forme de concertations et d'échanges entre tous les acteurs de la filière automobile, dont la mission est d'oeuvrer au redéveloppement de la filière automobile en France.

En 2010, le Conseil régional de Bourgogne et la DIRECCTE, en accord avec le Grand Dijon et l'agence Dijon Développement, ont demandé à AutoBourgogne de développer une nouvelle stratégie de promotion et de développement, prenant en compte, non seulement le territoire de l'agglomération, mais aussi la région Bourgogne.

Dans le cadre de ce redéploiement et de la mise en place de cette nouvelle dynamique, le Grand Dijon a attribué à AutoBourgogne une subvention de fonctionnement de 70.000 €.

Considérant que :

- l'importance de la filière automobile de l'agglomération dijonnaise : 2.000 salariés (15 % des emplois des entreprises regroupées en sein de ce pôle), employés chez 4 sous-traitants nationaux (1.700 emplois) et dans les 6 PME locales (300 emplois) ;
- la persistance des difficultés de cette filière confrontée à de nombreux défis, comme l'amélioration de la productivité, l'évolution des métiers et des compétences ;
- la demande faite à AutoBourgogne de rechercher d'autres sources de financement (régionaux, Etat, fonds privés avec l'augmentation du nombre d'entreprises adhérentes), du fait de son redéploiement régional,

la Communauté de l'agglomération dijonnaise entend poursuivre son soutien financier pour la période 2011-2012.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les engagements pris par le Grand Dijon à l'égard de l'Association et les obligations de celle-ci vis-à-vis du Grand Dijon.

Article 2 : Engagement du Grand Dijon

AutoBourgogne bénéficie d'un adossement spécifique auprès des grands partenaires régionaux que sont les entreprises, les organisations professionnelles et institutionnelles, les pouvoirs publics et les collectivités.

C'est à leurs côtés que le Grand Dijon s'engage à verser à « AutoBourgogne », une subvention de 55.000 € pour le renforcement du Pôle, via une nouvelle stratégie de promotion et de développement, prenant en compte, non seulement le territoire de l'agglomération, mais la région Bourgogne.

Article 3 : Versement de la subvention communautaire

Article 3.1 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention du Grand Dijon qui s'élève à 55.000 €, s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement : 35.000 € en 2011, dès notification de la présente convention à AutoBourgogne ;
- 2^{ème} versement : 20.000 € en 2012, à la date anniversaire de la présente convention, sur présentation du bilan de l'année 2011.

Article 3.2 – Reversement

Le reversement pourra être exigé en cas de non-respect de tout ou partie des obligations mises à la charge du bénéficiaire au titre de la présente convention, notamment si les sommes versées ont été utilisées à des fins autres que celles faisant l'objet de la convention.

Article 4 : Engagement du bénéficiaire

Article 4.1 – Réalisation du projet

L'aide apportée par le Grand Dijon permettra à « AutoBourgogne » de poursuivre leur activité d'accompagnement et de consolidation des fournisseurs de l'industrie automobile dans l'agglomération dijonnaise et de redéployer la filière automobile en Bourgogne selon les recommandations de l'étude conduite par le pôle à la demande de la Région Bourgogne, du Grand Dijon, de la DRIRE Bourgogne et de Dijon Développement.

Les actions dégagées conduiront à améliorer la productivité de la filière, les évolutions des métiers et des compétences, et seront à terme, positives sur l'activité économique de l'agglomération dijonnaise.

Le pôle automobile doit se développer et devenir autonome.

Compte tenu du territoire couvert et de l'importance de la filière dans certains départements de la Bourgogne, il est également demandé à AutoBourgogne de renforcer la part de fonds privés en augmentant le nombre d'entreprises adhérentes afin de poursuivre son développement.

Article 4.2 – Information et contrôle

AutoBourgogne s'engage à transmettre toutes les informations utiles sur le fonctionnement du Pôle automobile.

Il s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Par ailleurs, il sera demandé à AutoBourgogne de fournir un compte rendu d'activités de l'exercice écoulé, le bilan de l'Association, le compte de résultats et ses annexes, et le rapport du Commissaire au compte de l'Association certifiant lesdits documents, avant le 1^{er} mai de l'exercice suivant.

Article 5 : Communication

AutoBourgogne s'engage à mentionner le soutien financier du Grand Dijon à cette opération dans ses relations avec la presse et à apposer le logo type du Grand Dijon sur tous supports de communication.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prendra fin au 30 juin 2013.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux
Dijon, le

**Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise,
Le Président,**

**Pour AutoBourgogne,
Le Président,**

François REBSAMEN.

AUTOBOURGOGNE

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2011

COMPTE DE RESULTAT		Budget Prev.	%	COMPTE DE RESULTAT		Budget Prev.
CHARGES		2011	2011	PRODUITS		2011
60 Achats		66 700,00	13,86%			
6040 Achats d'Etudes et de services		25 000,00				
6040 GG - Animation PACFAB		36 700,00		74 CONTRIBUT° COLLECTIVITES/FEDER		302 000,00
6064 Fournitures administratives + petit équipement		5 000,00		FEDER		126 000,00
				DIRECTE		63 000,00
61 Services extérieurs		16 921,00	3,52%			
611 Sous-Traitance		1 200,00		CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE		63 000,00
613 Locations mobilière et Charges locatives		13 000,00				
615 Contrats maintenance + Entretien et dépannages		1 500,00		GRAND DIJON		50 000,00
616 Primes d'assurance		221,00				
618 Documentation + banques de données		1 000,00				
62 Autres charges externes		46 480,00	9,66%			
622 Honoraires : Comptable et CAC		9 900,00				
623 Promotion / Prospection - Publicité / Répertoires		5 500,00				
624 Transports administratifs		900,00				
6251 Frais de déplacements		14 680,00		75 AUTRES CONTRIBUTIONS		179 301,00
62519 Frais de déplacements GG pour PACFAB		7 000,00		FIBRE ACTIVE		2 000,00
6257 Réceptions / Accueil + Forum 2011		5 000,00		POLE DE LA PERFORMANCE		2 000,00
626 Total frais postaux et télécommunication + Web conf		1 000,00		JUMM 21/JTEXT		45 000,00
627 Frais bancaires		1 500,00		JUMM 89/58/71		15 000,00
628 Cotisations		1 000,00		EDF BOURGOGNE		4 000,00
63 Impôts, taxes et versements assimilés		19 200,00	3,99%	COTISATIONS DES ENTREPRISES		20 000,00
6311 Impôts et taxes sur rémunérations		18 000,00		DIJON DEVELOPPEMENT		11 301,00
6331 Formation professionnelle : Infop...		1 200,00		CCIR		80 000,00
64 Charges de personnel		279 000,00	57,97%			
641 Rémunération personnel permanent & partiel		140 000,00				
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance		84 800,00				
645 Epargne retraite		53 700,00				
647 Médecine du Travail		500,00				
68 Amortissement des immobilisations acquises dans l'année		3 000,00	0,62%			
Provision pour risques		50 000,00	10,39%			
Total Charges Exploitation		481 301,00	100,00%	Total Produits d'Exploitation		481 301,00